

COMMUNE DE BANTIGNY

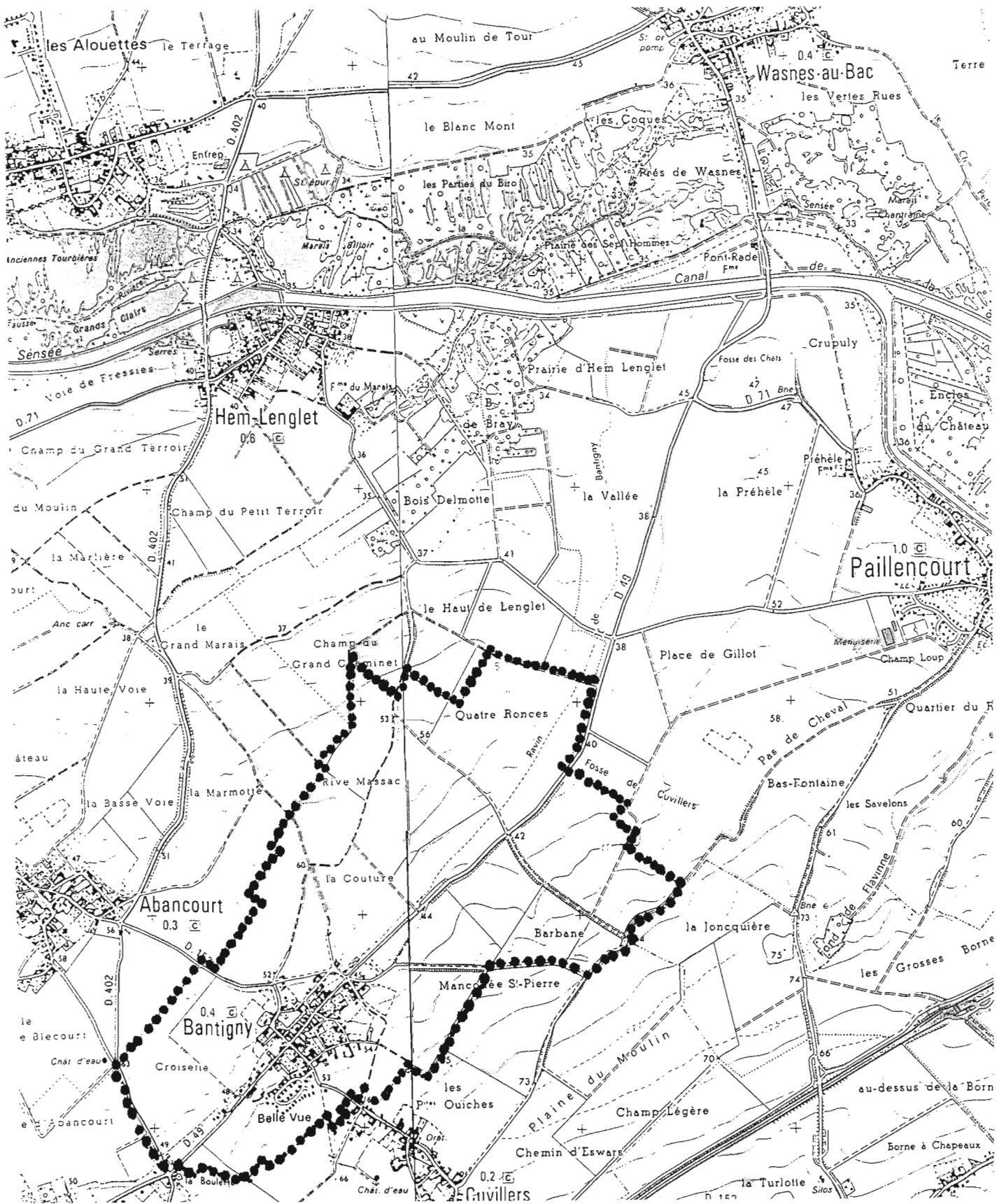
CANTON DE CAMBRAI OUEST

PROGRAMME D'ETUDE

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

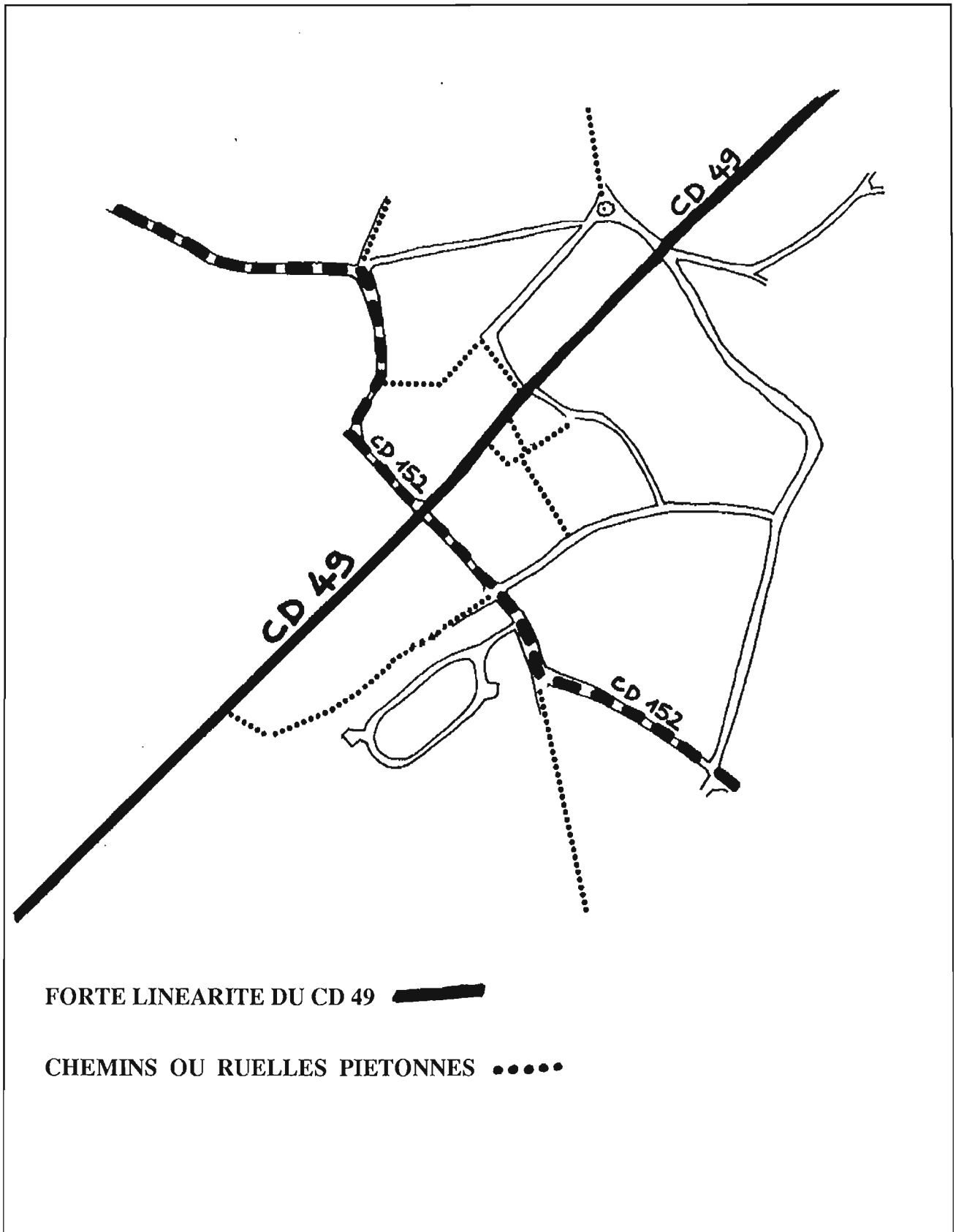
JUILLET 1990

TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

RESEAU ROUTIER DANS BANTIGNY



FORTE LINEARITE DU CD 49 

CHEMINS OU RUELLES PIETONNES 

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Bantigny est une commune rurale de 440 habitants située au Nord de Cambrai. Sa population a connu un apport massif en 1977 (rajeunissement), mais l'évolution démographique de la commune s'est depuis considérablement ralentie, d'où une chute de la demande en matière de constructions.

La commune est traversée par un axe routier fréquenté, le CD 49. L'aspect très linéaire de cette route incite les automobilistes à traverser la commune à grande vitesse, même dans sa partie la plus urbanisée. **La commune cherche à résoudre en priorité les problèmes de sécurité liés à la présence de cette voie, coupure dangereuse dans le village:** des aménagements ponctuels, mais qui s'avèrent insuffisants ont déjà été réalisés (changement de matériaux sur la chaussée au niveau de la place de la mairie, signalisation routière, plantations aux entrées de village).

L'élaboration en cours du P.O.S (prescrite en 1983) permet aujourd'hui des débats autour de ce problème crucial et cherche à établir les futurs axes d'urbanisation dans la commune.

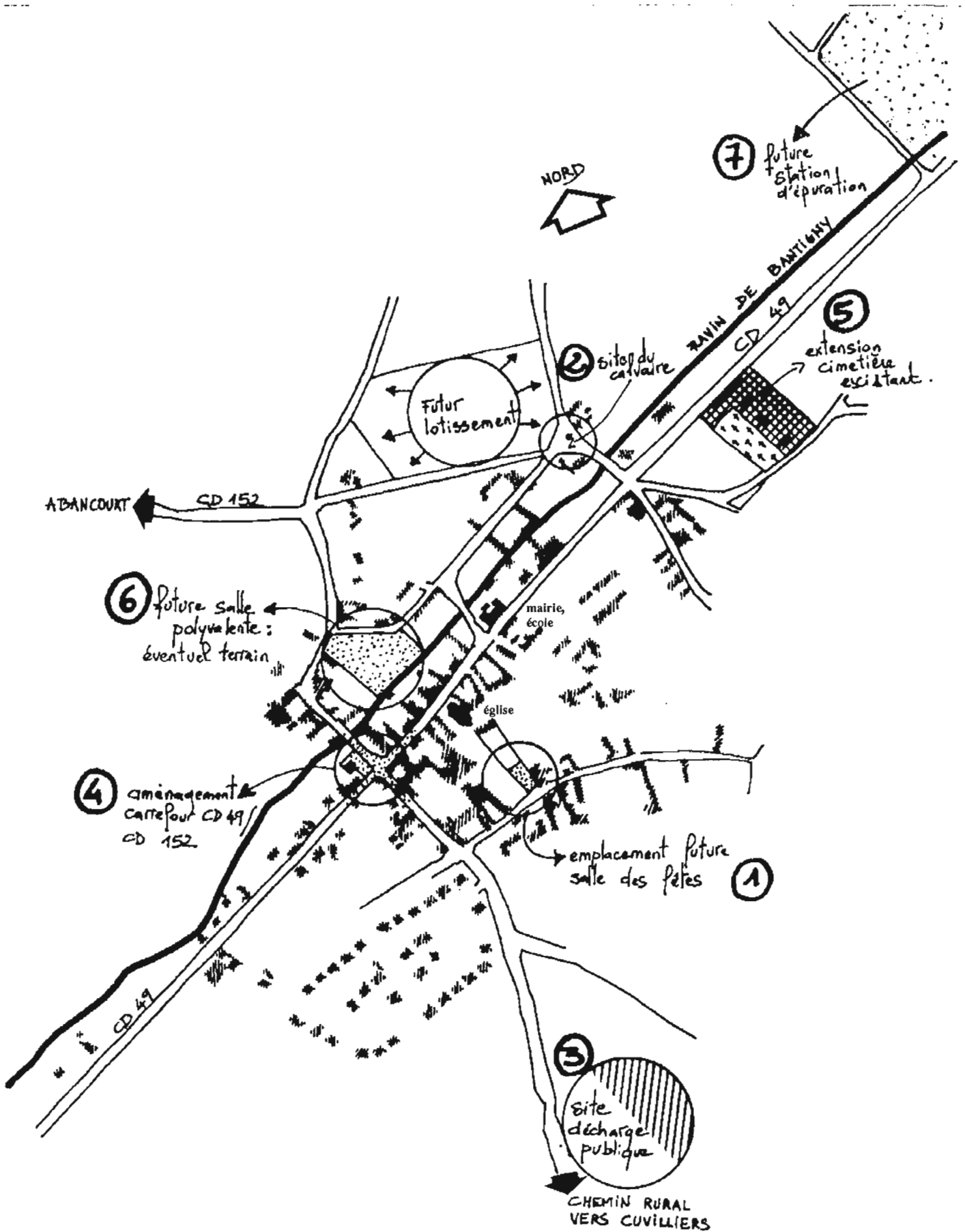


Entrée dans Bantigny depuis le hameau de la Boulette, CD 49



Entrée dans Bantigny depuis le CD 152

LIEUX D'INTERVENTION DANS LA COMMUNE



OBJECTIFS DE L'ETUDE

Afin d'améliorer la qualité de ses espaces publics, la Municipalité souhaite dans le cadre de la politique du Conseil Général, entreprendre les aménagements paysagers suivants :

1) Intervention liée à la résolution de problèmes de sécurité le long du C.D. 49:

-Aménagement du carrefour CD 49 / CD 152; création d'une place qui prenne en compte les usages existants (jeux de boules, abribus...):

Privilégier la sécurité du piéton le long du CD 49.

2) Intervention liée à l'implantation de nouveaux bâtiments

-Construction d'une salle des fêtes (sur la parcelle 348): **intégration paysagère à prévoir.**

-Implantation prévue d'une salle polyvalente: choix du terrain pas encore précisément défini (éventuellement sur les parcelles 1071 et 441).

-Construction d'un nouveau lotissement dans la commune (parcelle 83): prévoir de l'intégrer au paysage de façon harmonieuse.**Etablir un cahier de recommandations paysagères visant à sensibiliser la population.**

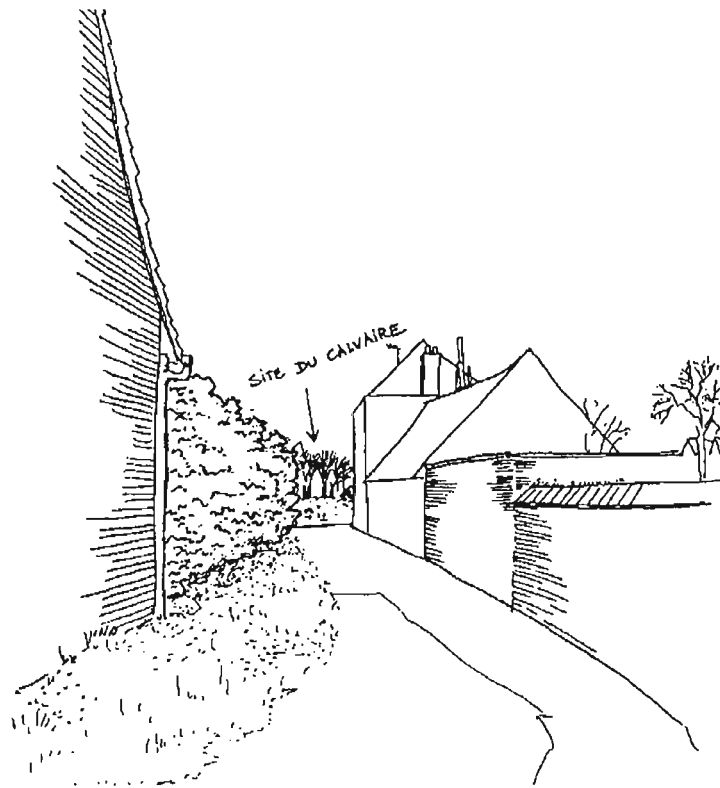
3) Intervention liée à la réhabilitation ou à l'extension de sites existants

-Abords du calvaire: traitement paysager.

-Paysagement du site de la décharge publique; mise en valeur du lieu.

Intégration du sentier piéton reliant Bantigny à la commune de Cuvillers.

-Aménagement paysager des abords du cimetière. Prévoir l'extension paysagère du cimetière. (Parking..)



ASPECT RURAL DANS LE VIEUX BANTIGNY: RUELLES



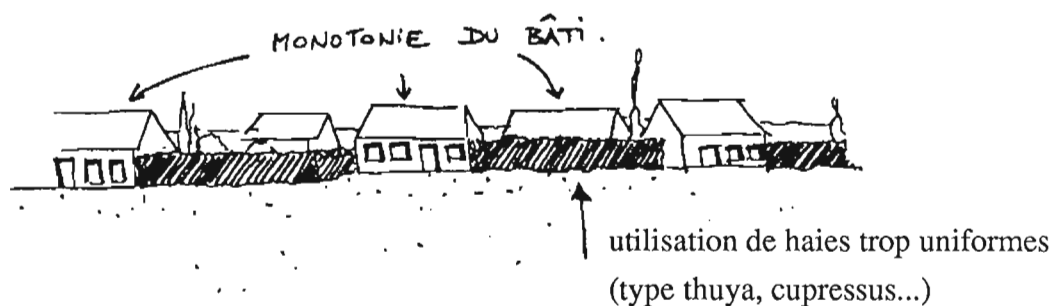
GERER L'IMPLANTATION DES FUTURS LOTISSEMENTS

Le village de Bantigny présente lorsqu'on le traverse toutes les caractéristiques d'un "village-rue": bâti et équipements publics (église, mairie) organisés de part et d'autre de la voie principale de circulation (le CD 49). Cependant, dès que l'on quitte cet axe routier très fréquenté, l'aspect rural et champêtre de la commune se dévoile. On dénote une qualité architecturale dans le bâti ancien: des fermes typiques construites en briques s'organisent autour d'une cour carrée, des petites ruelles bordées par des murets de briques ou des haies champêtres viennent créer des cheminements piétonniers agréables, des parcelles de terres cultivées enclavées dans le tissu viennent conforter l'image rurale de la commune.

L'extension du village sous forme de lotissements nouveaux ("la Briqueterie") semble cependant s'être opérée sans le souci d'intégration paysagère que l'on peut constater et apprécier dans le vieux Bantigny.

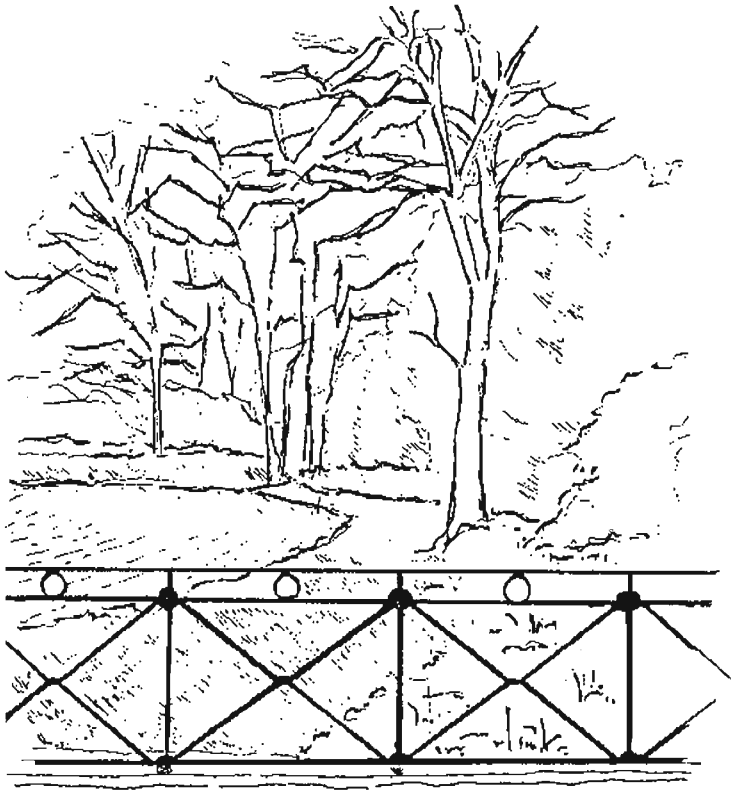
L'aspect répétitif du bâti, son type d'implantation crée une monotonie visuelle que vient accentuer l'utilisation de haies rigides et trop homogènes (voir schéma).

Afin d'aider à mieux réfléchir sur l'implantation des futurs lotissements dans Bantigny (choix judicieux du site, des matériaux, réflexion sur le type d'implantation du bâti et son intégration paysagère...), **un cahier de recommandations architecturales et paysagères visant à sensibiliser la population aux problèmes d'environnement pourrait être établi** (les principes de base pour l'équilibre écologique et l'harmonie du paysage y seraient clairement explicités et illustrés: conseils au niveau des plantations, recommandations pour le choix des clôtures...)



Le lotissement de "la Briqueterie", vu du site de la décharge

DETAILS D'ARCHITECTURE : Le soin apporté au traitement des détails participe à l'élaboration d'une pensée cohérente de l'espace.



Garde-corps métallique, évocateur de la présence du "Ravin de Bantigny"

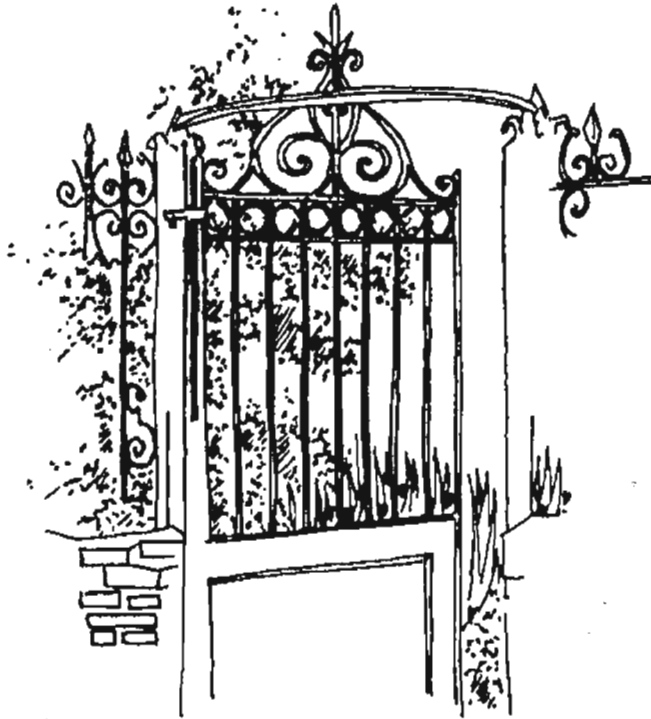
Les autres points de franchissement du fossé (au niveau de la place de la Mairie ou du site du calvaire) mériteraient d'être signalés de la sorte.



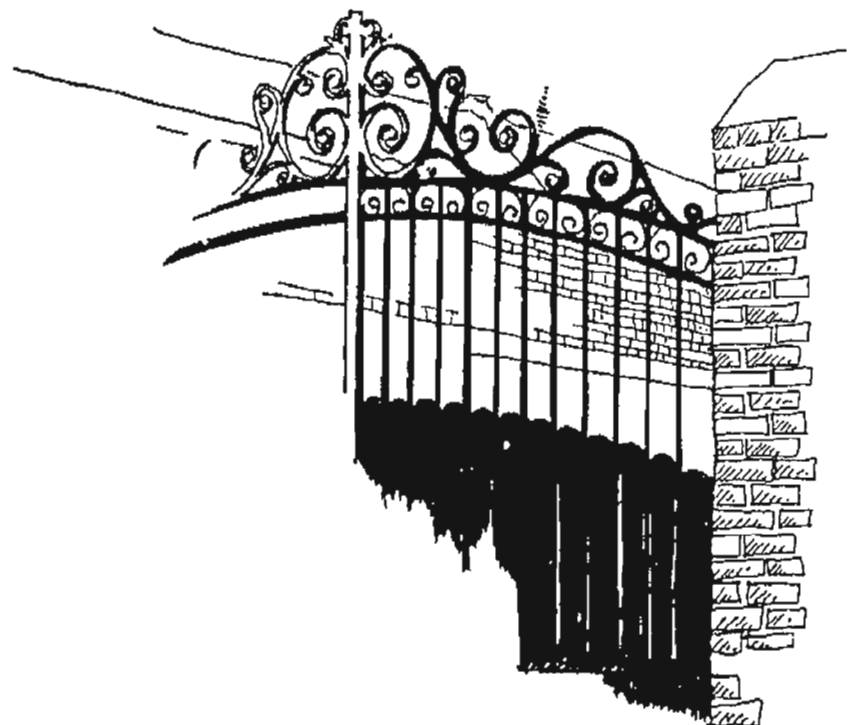
Le ravin de Bantigny

CONTRASTES DE COULEURS, DE MATIERES, DE TEXTURES...

Afin d'aider à façonner l'identité de la commune, les éléments caractéristiques de l'architecture vernaculaire de Bantigny pourraient être utilisés de façon contemporaine (utilisation fréquente de la brique et du fer forgé peint de couleurs vives).



Contrastes de textures et matières



Tâche de couleur vive et modénature d'une grille en fer forgé qui se détache sur un fond en briques

LE CARREFOUR C.D. 49 / C.D. 152

Ce carrefour doit faire l'objet d'un soin particulier visant à résoudre en priorité les problèmes de sécurité le long du C.D. 49.

L'opportunité d'un terrain libre (sur la parcelle 1000), que la municipalité souhaiterait aménager en place publique, est à saisir et à intégrer au futur aménagement du carrefour routier.

Un choix judicieux des revêtements de sol, du mobilier urbain (éclairage, abribus, bancs...), de la végétation et l'étude de leur implantation conciliant les pratiques existantes sur ce terrain (jeu de boules...) pourraient aider à faire de ce carrefour un lieu très marqué spatialement et plus vivant.

Annoncé auparavant le long du C.D. 49, ce carrefour deviendrait un nœud stratégique favorisant le ralentissement des automobilistes dans la traversée de la commune.

Un Avant-Projet-Sommaire sera établi par l'équipe retenue par la commune..



le carrefour CD 49, CD 152

PAYSAGEMENT DU TERRAIN AUTOUR DE LA NOUVELLE SALLE DES FETES

L'implantation sur la parcelle 348 d'un bâtiment de type préfabriqué à usage de salle pour les jeunes va venir contraster tristement avec les architectures du vieux Bantigny que l'on peut percevoir en arrière-plan.

Les problèmes d'accès au bâtiment devront être étudiés. Il semble important de conserver la ruelle piétonne qui longe ce terrain tout en accentuant son caractère très champêtre (plantations de haies rustiques) et de densifier très fortement par la végétation les abords immédiats de ce nouveau bâtiment afin de le masquer le plus possible.

Des percées visuelles sur le clocher de l'église seraient à préserver depuis la rue d'En Haut.

Un Avant-Projet-Sommaire sur le paysagement de ce terrain sera établi par l'équipe retenue par la commune



le terrain de la future salle des fêtes

PAYSAGEMENT DU SITE DU CALVAIRE

Le site du calvaire vient marquer de façon forte le paysage. Etabli à la croisée d'anciens chemins ruraux, il constitue un appel visuel que l'on vienne de la Grande Rue ou de la rue de la Citadelle. Le bouquet de tilleuls qui abrite le calvaire crée une silhouette symbolique dans le paysage. Le site en lui-même nécessiterait peu d'aménagements pour devenir totalement agréable : nettoyage du terre-plein sous les arbres, nivellement du sol conservé en terre stabilisée et reconstitution du muret autour du calvaire.

Un ou deux bancs rustiques installés sous la voûte des tilleuls permettraient au promeneur de profiter plus pleinement du charme de ce lieu. Le sol au pied des arbres pourrait être engazonné (type prairie). Il est évident que l'implantation d'un lotissement sur la parcelle en arrière-plan du calvaire viendra remettre en question la perception de ce lieu poétique. D'où la nécessité de réfléchir à l'intégration paysagère d'un éventuel lotissement sur ce terrain, afin qu'il ne perturbe pas l'équilibre du paysage mais s'y harmonise.



le site du calvaire

AMENAGEMENT DU SITE DE LA DECHARGE PUBLIQUE

On accède à ce site depuis le C.D. 152 par un chemin qui relie la commune de Bantigny à celle de Cuvillers.

Ce terrain domine le village et certaines vues remarquables seraient à cadrer : par exemple, la perspective que l'on découvre sur l'église dans l'axe du chemin. Mis à part des travaux de nivellement, de remodelage des talus, ce site est à végétaliser. Les plantations qui agrémenteront la promenade, seront à choisir pour leur aspect rustique et champêtre.

L'entrée au chemin depuis Bantigny pourrait être signalée par des arbres en alignements (type chêne, frêne ou érable sycomore), doublés de haies bocagères.



le site de la décharge : vu vers l'église



chemin vers Cuvillers